

Auto entrepreneur en prestataires de services

Par **dominique**, le 27/07/2009 à 05:36

Bonjour,
mon compagnon et moi avoons un restaurant mais ce n'est pas suffisant pour vivre. vu les difficultés et les couts du personnel. Je voulais m'inscrire auto entrepreneur en vue de venir en aide aux restaurateurss ou commercants qui ont des besoins ponctuels dans ce métier. Prestataires de service dans la vente et la restauration pour quelques heures ou quelques jours. Je facturerais mes heures travaillées, et mon compagnon idem. ceci qans le but de faciliter la tache de la personne qui a besoin d'aide ponctuelle et nous de travailler quand on le désire et avec qui on veut. nous aimerions acheter un camping car et en meme temps vissiter notre belle france. nous serions vendangeurs a l'automne et serveurs pour la fete de la biere en alsace ou faire commis de cuisine ou cuisinière pour une saison d'été, par exemple au puy du fou. dans mon restaurant je fais la cuisine depuis 6 ans et mon compagnon est maitre d'hotel. mais on me dit a la CCI que ce serait du travail déguisé je ne vois pas le rapport au contraire je ne vois que des avantages pour la personne qui veut vraiment travailler elle se débrouille d'en trouver et pour la personne qui cherche du personnel elle évite tous les contrats les paperasses à gérer si cela ne luiconvient pas elle garde la personne 1 h et pas plus

Par **Berni F**, le 27/07/2009 à 09:29

Bonjour,

j'imagine que le type de la CCI voulait parler de travail "dissimulé" et non "déguisé" présumant que vous n'allez pas déclarer tous vos revenus d'activité.

ceci dit, dans la mesure ou l'activité est déclarée et les charges sociales payées, je ne vois pas de problèmes dans ce genre de "montage".

Par **titoua**, le 05/08/2009 à 11:08

Bonjour,

je pense plutôt que la cci voulait parler de salariat déguisé, à cause du lien de subordination avec les restaurateurs.

vous ne pouvez pas être cuisinier ou serveur ou maître d'hôtel dans un resto pour 1h ou plus en tant que prestataire.

le propriétaire doit vous employer en extra ou s'il s'agit de plusieurs jours en cdd.

en plus si vous avez déjà un resto et que vous le gardez vous ne pouvez pas être auto-entrepreneur car soit vous êtes en entreprise individuelle et vous ne pouvez pas en avoir deux, soit vous êtes en sarl ou en société avec un régime fiscal de réel simplifié et ce n'est pas possible non plus car on ne peut pas avoir plusieurs entreprises avec un régime micro et un en réel.

Par **Berni F**, le **05/08/2009** à **13:23**

Bonjour,

je viens de trouver ce qu'est le "travail déguisé".

http://www.alsaeco.com/publicmedia/pdf/LE_SALARIAT_DEGUISE.pdf

je comprends que ça ne vous empêche pas de proposer vos services, mais que ça peut dissuader vos éventuels clients du fait du risque juridique.

Par **Brecat**, le **15/01/2015** à **13:33**

Bonjour

Je veux ouvrir mon entreprise auto entrepreneur en tant que serveuse a domicile (prestations de services).

On me dit que c'est de la concurrence déloyale et que cela n'existe pas (reponse de l'URSAAF).

Puis la chambre des metiers me dit: Effectivement, cette activité ne peut pas être exercée dans le cadre d'une création d'entreprise. Eventuellement si cette prestation est destinée à des particuliers, elle pourrait éventuellement être exercée dans le cadre des services à la personne.

On me demande de téléphoner à un juriste que je n'arrive même pas avoir au bout du fil. Je laisse un message, aucun rappel de sa part.

Donc qui peut m'aider pour remplir le formulaire auto entrepreneur, ce que je dois mettre dans domaine et dans activité?

A quoi dois-je faire attention , lois etc..

Merci d'avance

Brecat

BC

Par **alterego**, le **25/02/2015** à **05:27**

Bonjour,

C'est la dénomination serveuse que vous devez absolument revoir.

Cordialement

Par **nono66120**, le **22/12/2015** à **17:58**

Bonsoir,

je souhaiterai me mettre en autoentrepreneur.

Pourriez-vous m'aiguiller svp car je souhaiterai être traiteur en parallèle de maître d'hôtel svp.

Je vous remercie par avance

Bien cordialement

Par **tania82**, le **11/04/2017** à **16:48**

bonjour

Je souhaite monter ma boîte d'auto-entrepreneur dans le domaine du food truck

Dans un premier temps ce serait pour être prestataire d'un food truck déjà créée (les mids 3 fois par semaine) avec prêt du matériel de restauration dans lequel j'aurai investi)

Et par la suite en plus, exercer mon activité seule avec mon propre camion 2 midi par semaine

Ais-je le droit sous ce statut?

Merci d'avance pour votre réponse